

REGLEMENT

11^e TRIATHLON de l'ODYSSÉE - Chartres (28) - dimanche 22 septembre 2024

Préambule

Le 11^e Triathlon de l'Odysée est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement de la FFTRI. Toute inscription à cette épreuve implique l'acceptation totale de ce règlement intérieur.

Article 1 : Organisation

Le 11^e Triathlon de l'Odysée est organisé par le C'Chartres Métropole Triathlon, club affilié à la FFTRI.

L'épreuve a lieu à la piscine de l'Odysée à CHARTRES (28000, rue du Médecin Général Beyne).

Le courriel de l'organisation est : organisations.cmtri@gmail.com

Le responsable de l'organisation est Laurent MEUTELET.

Pour les adultes, il s'agit d'un triathlon loisir de type "animathlon" = pas de certificat médical, pas de classement, pas d'arbitrage, pas de chrono, pas de médaille, pas de dossard.

Événement convivial ouvert à tous : débutants ou confirmés, licenciés FFTRI ou non, adultes, jeunes ou enfants, filles et garçons, familles, amis, sponsors & partenaires du club.

Article 2 : Distances & parcours

[LIEN PARCOURS](#)

Epreuves	Formule	ÂGE atteint au cours de la saison	saison 23-24 années d'âge	Distances		
				Natation en piscine	VTT	Course à pied
Cross Triathlon Mini Poussins	Individuel	6 & 7 ans	2017 & 2018	50m	1km	500m
Cross Triathlon Poussins	Individuel	8 & 9 ans	2015 & 2016	50m	2km	750m
Cross Triathlon Pupilles	Individuel	10 & 11 ans	2013 & 2014	100m	2.5km	1km
Cross Triathlon Benjamins	Individuel	12 & 13 ans	2011 & 2012	200m	3km	1,5km
Cross Triathlon Minimes	Individuel	14 & 15 ans	2009 & 2010	250m	4km	2km
Cross Triathlon Cadets	Individuel	16 & 17 ans	2007 & 2008	300m	5km	2.5km
Cross Triathlon Juniors	Individuel	18 & 19 ans	2005 & 2006	300m	5km	2.5km
Cross Triathlon découverte ANIMATHLON XS Adultes	Individuel	20 ans & +	2004 & AVANT	300m	6km	3km
Cross Triathlon découverte ANIMATHLON XS	Relais	à partir de BENJAMINS	2012 et avant	300m	6km	3km

Enchaînement d'une épreuve de natation effectuée dans le bassin olympique intérieur, d'un parcours à vélo (VTT, VTC ou Gravel autorisé, vélo route interdit) et, enfin, d'un parcours en course à pied.

Les circuits VTT et course à pied sont fermés et sécurisés.

Article 3 : Horaires

CROSS TRIATHLON JEUNES COMPETITION		
12h30	Ouverture retrait dossards	Stand inscriptions
13h	Dépôt des VTT	Aire de transition
13h45	Briefing	Aire de transition
14h	Départ Mini Poussins puis Poussins, etc	Bassin intérieur
15h30	Retrait des VTT	Aire de transition
15h45	Podiums Jeunes	Camion Podium

CROSS TRIATHLON ANIMATHLON LOISIR ADULTES		
14h30	Ouverture retrait des dossards	Stand inscriptions
15h	Dépôt des VTT	Aire de transition
15h45	Briefing	Aire de transition
16h	Départs (par vagues de 16 triathlètes)	Zone départ Natation
17h	Fermeture des circuits	

Il y a 2 aires de transitions indépendantes (1 pour les jeunes, 1 pour les adultes).

Article 4 : Inscription

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire en ligne sur [PROTIMING](#)

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, SMS, courriel, réseau social ou courrier postal.

Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au **SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024 à 14h**.

Aucune inscription ne sera possible sur place, le jour de la compétition.

L'inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Epreuve	Tarif inscription	+ Supplément (si nécessaire)
Cross Triathlon JEUNES compétition	4 €	Uniquement pour les non-licenciés FFTRI compétition : + 2 € le PASS COMPETITION
Cross Tri ADULTES loisir INDIVIDUEL	7 €	Uniquement pour les non-licenciés FFTRI : + PASS LOISIR gratuit mais obligatoire, possibilité de le compléter sur place
Cross TRI loisir en RELAIS par équipe de 2 ou 3	5 €/ équipier	

Les frais de transaction et de gestion Protiming sont à la charge des participants.

Article 5 : Documents obligatoires

DOCUMENT obligatoire ?	Cross Tri JEUNES	Cross Tri loisir animathlon
CERTIFICAT MEDICAL ou Questionnaire Santé	Oui, uniquement pour les non-licenciés FFTRI compétition	NON, pas besoin
AUTORISATION PARENTALE	Oui, uniquement pour les mineurs non-licenciés FFTRI compétition	Oui, uniquement pour les mineurs non-licenciés FFTRI compétition
PASS COMPETITION	Oui, uniquement pour les non-licenciés FFTRI compétition	NON
PASS LOISIR	NON	Oui, uniquement pour les non-licenciés FFTRI compétition

Questionnaire Santé pour les mineurs

Pour les mineurs non licenciés FFTRI Compétition 2024, l'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à son état de santé, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

PASS COMPETITION pour les courses JEUNES

Pour les mineurs non licenciés FFTRI Compétition 2024, un [LIEN](#) depuis le site d'inscription PROTIMITING vous permet de souscrire à ce pass compétition.

N'oubliez pas de le télécharger suite à votre achat et de le charger ensuite sur votre espace d'inscription sur PROTIMITING.

En cas de non-chargement dans votre espace d'inscription PROTIMITING, vous serez contraint de le présenter lors du retrait des dossards.

Attention : Un concurrent (hors licencié FFTRI Compétition) ne pourra pas prendre le départ s'il ne possède pas de pass compétition.

PASS LOISIR pour la course LOISIR ANIMATHLON

Pour les non licenciés FFTRI Compétition 2024, un [LIEN](#) depuis le site d'inscription PROTIMITING vous permet de souscrire à ce pass loisir.

N'oubliez pas de le télécharger suite à votre achat et de le charger ensuite sur votre espace d'inscription sur PROTIMITING.

En cas de non-chargement dans votre espace d'inscription PROTIMITING, vous serez contraint de le présenter lors du retrait des dossards.

Possibilité de remplir sur place.

AUTORISATION PARENTALE

Possibilité de le compléter sur place.

Article 6 : Assurance organisateur

L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

Article 7 : Assurance des participants aux épreuves

Un concurrent est :

1. licencié « compétition » à la FFTRI : il bénéficie à minima de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistance de base.

2. non licencié « compétition » à la FFTRI : la souscription d'une Assurance Journée (« Pass Compétition » pour les courses Jeunes ou « Pass Loisir » pour la course LOISIR) est obligatoire mais le couvre uniquement dans le cadre de la responsabilité civile. Il lui est recommandé de contacter son cabinet d'assurance afin de compléter sa couverture (garantie Individuelle Accidents, Décès, ...).

Article 8 : Droit à l'image

Le concurrent autorise l'organisateur à utiliser gratuitement les photos ou vidéos prises lors de l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître sous quelle que forme que ce soit : médias, vidéo, audio, presse, internet, publication de presse ou publicité ayant un rapport avec le triathlon de St Georges sur Eure.

Toutefois, si un participant refuse de céder son droit à l'image, il doit en informer, par écrit, l'organisateur au minimum 24h avant le départ de l'épreuve.

Article 9 : Modification ou annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

Si l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison de sécurité ne dépendant pas de l'organisateur (décisions des autorités publiques, intempéries, pollution, ...), la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée.
Les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.
Dans ces conditions, les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement, même partielle.

Article 10 : Temps limites

Il n'y a pas de barrières horaires.

Article 11 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, si le concurrent a bien déposé tous les documents requis lors de son inscription sur le site PROTIMING, alors il ne lui sera demandé qu'un justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport).
Sinon, le concurrent devra présenter tous les documents manquants lors du retrait des dossards.

Les concurrents doivent respecter les horaires prévus pour le retrait des dossards (cf. Article 3).
Le retrait des dossards peut être effectué par un tiers à condition de présenter toutes les pièces justificatives exigées pour chaque athlète.

L'organisation fournira à chaque participant :

- 2 dossards (uniquement pour les courses JEUNES). Les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie pour la course à pied et le cyclisme,
- 1 autocollant pour le VTT, 1 autocollant pour le casque, 1 autocollant pour la consigne

Chaque JEUNE doit prévoir ses épingles à nourrice.

Article 14 : L'Aire de Transition (Parc à vélos)

Seuls les triathlètes, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans l'aire de transition.

Le placement dans l'aire de transition est libre. Seules les affaires strictement nécessaires pour le triathlon peuvent se trouver au sol dans le parc à vélos. Les autres affaires pourront être déposées à la consigne (secrétariat).

A la fin de leur épreuve, les triathlètes devront se présenter à un membre de l'organisation présent à l'entrée du parc à vélos pour récupérer leur vélo. Ils devront obligatoirement être munis de leur dossard ou de l'autocollant.

Article 15 : Règles spécifiques à la natation

Short de bain interdit. Combinaison néoprène interdite.
Bonnet de bain non obligatoire.
Les aides à la flottaison sont interdites sauf pour les courses enfants (frite, planche).
Tous les triathlètes porteront leur numéro de dossard sur le bras gauche et la jambe gauche.

Article 16 : Règles spécifiques au cyclisme

Toutes les épreuves se déroulent SANS aspiration-abri (drafting interdit).
VTT, VTC ou gravel autorisés.
Vélos route interdits.
Port du casque obligatoire avec la jugulaire attachée.
Pour les courses jeunes : port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.
Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

Article 17 : Règles spécifiques à la course à pied

Pour les courses jeunes : port du dossard de façon visible sur la poitrine ou au niveau de la taille.
Pas de torse-nu.
Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un vélo ou une moto.

Article 18 : Règles spécifiques aux équipes en relais

Une équipe est constituée de 2 ou 3 personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux disciplines.
Les relais s'effectuent dans le parc à vélos.

Article 19 : Classement, récompenses, remise des prix

Les courses Jeunes sont chronométrées et donnent lieu à des classements, des podiums et des médailles.
Les classements seront disponibles sur le [site du C'CMTRI](#)

La course LOISIR ANIMATHLON n'est pas chronométrée et ne donne lieu à aucun classement, podium, récompense.

Article 20 : Divers

Pas de buvette. Uniquement un ravitaillement de fin course.